



CAISSE D'ÉPARGNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Caisses d'Épargne lancent un forfait de compte destiné aux auto-entrepreneurs

(Paris, le 25 mai 2009) --- Les Caisses d'Épargne lancent le « forfait Auto-entrepreneur », spécialement conçu pour les personnes ayant décidé d'opter pour ce nouveau statut introduit par la Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008. Dans l'esprit de la Loi, cette offre leur permet de démarrer leur activité et de nouer une relation bancaire, simplement et à moindre coût.

Ce nouveau forfait est proposé à un tarif unique de six euros par mois et comprend l'ensemble des services répondant aux besoins de l'auto-entrepreneur : chéquier, relevé de compte, accès à la banque à distance, assurance des moyens de paiement, rémunération du compte courant. Il est exonéré des frais de tenue de compte et des commissions de mouvements. Cette offre s'inspire des atouts de ce nouveau régime : facilité et fluidité.

En choisissant ce forfait, plutôt qu'un compte de particuliers, l'auto-entrepreneur aura l'avantage d'entrer en relation avec l'un des 1 000 conseillers dédiés aux professionnels spécialement formés sur ce nouveau statut, dans une des 4 700 agences du réseau Caisse d'Épargne. Il sera ainsi accompagné et conseillé au démarrage et tout au long de la croissance de son activité, tant sur des questions de gestion du quotidien (sécurisation des paiements à distance, besoin de trésorerie,...) que sur l'accès au financement.

Mis en place depuis janvier 2009, ce régime fiscal et social simplifié rencontre un vif succès puisqu'il compte près de 150 000 inscrits, alors que 200 000 étaient attendus sur l'ensemble de l'année et 400 000 à horizon 2010.

A propos du Groupe Caisse d'Épargne

Avec les réseaux des Caisses d'Épargne, du Crédit Foncier, de la Banque Palatine, de la Financière Océor et de ses filiales spécialisées, le Groupe Caisse d'Épargne (GCE) constitue l'une des plus importantes banques de détail en France.

Avec plus de 51 700 collaborateurs et un ancrage territorial fort, il développe tous les métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier. La Caisse d'Épargne affiche sa volonté d'accompagner les professionnels et d'assurer un service innovant et de qualité pour répondre à leurs besoins. Sur ce marché, avec 160 000 clients professionnels bancarisés à titre principal, la Caisse d'Épargne dispose d'un taux de pénétration proche de 10 %. Le réseau s'intensifie avec 1 000 gestionnaires de clientèle professionnelle et 1 500 directeurs d'agence formés à cette clientèle.

Contacts Presse:

Sonia Dilouya - Tél : 01 58 40 58 57
e-mail: presse@cnce.caisse-epargne.fr

www.groupe.caisse-epargne.com